

**DATE : 11 février 2025**

La réunion ordinaire du Conseil Municipal de Clarendon s'est tenue la nuit susmentionnée, à la salle du conseil située au C427 route 148 à Clarendon. Étaient présents : le Maire Edward Walsh, Cr.Dagg, Cr. Elliott, Cr. Holmes et Cr. Younge. Était également présente la greffière-trésorière Patricia Hobbs. Smith a motivé son absence.

**1. OUVERTURE DE LA RÉUNION**

**Déclaration de conflit d'intérêts :**

*Il y a conflit d'intérêts lorsque les élus sont placés dans une situation où ils doivent choisir entre leurs intérêts personnels ou ceux de leur entourage, de devoir choisir entre leurs intérêts personnels, ou ceux de leur entourage, et l'intérêt public, et l'intérêt général. Les articles de la Loi sur les élections municipales et les référendums relatifs aux conflits d'intérêts les élections municipales et les référendums ont pour but de garantir que le processus de décisionnel au sein d'un conseil municipal ne soit pas entaché de considérations personnelles*

Le maire Ed Walsh ouvre la séance à 19 heures.

**Participation du public :**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**014-02--2025** Proposé par Cr. Hanna

Appuyé par : Cr.

Et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour du 11 février 2025 avec l'ajout de la proposition du service d'incendie Thorne au point 7.6.1.

Adopté à l'unanimité

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU 28 janvier 2025**

**015-02-2025** Proposé par : Cr

Appuyé par : Cr. Elliott

*Et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion du 28 janvier 2025*

**Adopté à l'unanimité**

**4. DU MAIRE**

Le maire présente un rapport sur les dernières réunions de la MRC.

- Des discussions sur les fosses septiques sont en cours et les municipalités sont invitées à dresser un inventaire de toutes les fosses septiques sur leur territoire.

**5. CORRESPONDANCE ET INFORMATION**

**6. RAPPORT FINANCIER ET/OU COMPTES CRÉDITEURS**

**Comptes à payer d'un montant de \$ 208 820,54 ont été**

1

**AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA LISTE DES FACTURES**

Certificat de disponibilité des crédits

Je soussignée, Patricia Hobbs, directrice générale de la municipalité de Clarendon, certifie que les crédits disponibles sont suffisants pour effectuer les dépenses mentionnées ci-dessus.

En foi de quoi, le présent certificat est délivré à Clarendon le 11 février 2025.

\_\_\_\_\_ *Patricia*

**Patricia Hobbs - Commis-trésorier**

**016-02-2025**

**Proposé par Cr. Holmes**

**Appuyé par : Cr.**

Il est résolu de payer les factures au montant de \$ 208 820,54

## 7. RÉUNIONS ET RAPPORTS DES COMITÉS

### 7.1 COMITÉ DU PERSONNEL

#### 7.1.1 - Discussion sur le personnel

### 7.2 COMITE LUP

#### 7.2.1 Demande de lotissement pour le lot n° 5 639 941

**Considérant que** la propriété est zonée RT-5 Récréation touristique.

**Considérant que** le bien est subdivisé dans le cadre d'un partage successoral.

**Considérant que** chacune des parcelles nouvellement formées a une façade supérieure à 50 mètres et une façade littorale supérieure à 45 mètres.

**Attendu que** le règlement de lotissement 2017-259, paragraphe 4.2.2.4 stipule :

Le long des rives des lacs ou des cours d'eau, les règles de lotissement suivantes s'appliquent :

1. Les lots doivent avoir une largeur moyenne de quarante-cinq (45) mètres ;
2. Les lignes latérales des lots doivent être, autant que possible, perpendiculaires au rivage ;
3. Les lots doivent avoir une façade minimale de quarante-cinq (45) mètres sur le rivage. Cette largeur est mesurée le long d'une ligne droite entre les points où les deux lignes latérales du lot touchent le rivage à la ligne naturelle des hautes eaux ;

**Attendu que** chaque parcelle a une superficie supérieure au minimum de 3800 mètres carrés et un frontage de 50 mètres, conformément au règlement de zonage 2017-258 chapitre 7 tableau des exigences relatives aux lots.

**Attendu que** le comité d'aménagement du territoire et de planification a approuvé une recommandation au conseil d'approuver la subdivision, procès-verbal daté du 6 février 2025.

**017-02-2025** Il est donc

Proposé par : Cr. Holmes

Appuyé par : Cr. Dagg

Et décide à l'unanimité d'accepter la recommandation de la commission LUP d'approuver le plan de lotissement numéro 18542 daté du 28 février 2024 et le plan cadastral numéro 18556 daté du 5 mars 2024 pour subdiviser la parcelle 5 639 941 afin de former les parcelles 6 625 410 et 6 625 411.

Adopté à l'unanimité

#### 7.2.2 Demande de subdivision pour le lot # 5 641 189

**Considérant que** la propriété est zonée AG 27 Agriculture.

**Attendu que** la propriété est subdivisée conformément aux instructions de la CPTAQ, spécifiques à une subdivision déjà approuvée, à l'exception du fait que le nombre minimum d'hectares est passé de 40 à 70 hectares.

**Alors que** les deux lots subdivisés satisferont à l'exigence des 70 hectares.

**Alors qu'**une offre d'achat est en place pour acquérir la parcelle nouvellement formée en plus de la parcelle précédemment subdivisée.

**Alors que** le CPTAQ a prévu un délai de 90 jours pour soumettre la subdivision supplémentaire à inclure dans la demande d'autorisation initiale.

**Attendu que** la demande est conforme au règlement de lotissement 2017-259 à tous les autres égards.

**Attendu que** le comité d'aménagement du territoire et de planification a approuvé une recommandation au conseil d'approuver la subdivision, procès-verbal daté du 6 février 2025.

**018-02-2025** En conséquence

Proposé par : Cr. Elliott

Appuyé par : Cr. Hanna

Et il est résolu à l'unanimité d'accepter la recommandation du comité LUP d'approuver le procès-verbal du plan cadastral 19576 daté du 30 janvier 2025 pour subdiviser les parcelles 5 641 189 et 5 639 006 afin de former les parcelles 6 671 120 et 6 671 119.

Adopté.

### 7.3 COMMISSION DES TRANSPORTS

#### 7.3.1 Mise à jour de la demande du club de motoneige

Considérant que la municipalité de Clarendon soutient la pratique de la motoneige et les entreprises qui en bénéficient

Considérant que la municipalité a reçu des informations juridiques relatives à la responsabilité et à nos obligations de veiller à ce que des panneaux de signalisation soient placés aux passages à niveau municipaux

Considérant que la municipalité est prête à travailler avec la PSDA pour s'assurer qu'une signalisation adéquate est installée

considérant que la PSDA n'a pas fourni de liste précise et actualisée des traversées de routes municipales actuellement utilisées

considérant que la PSDA n'a pas fourni à la municipalité un accord en bonne et due forme

Considérant que la municipalité de Clarendon souhaite remédier à cette situation dans les plus brefs délais

Sur la base des informations ci-dessus, la municipalité n'acceptera aucune responsabilité pour la traversée ou l'utilisation des routes par le PSDA dans la municipalité de Clarendon à l'heure actuelle.

**019-02/2025** Proposé par : Cr. Holmes

Appuyé par : Cr. Younge

Elle a été approuvée à l'unanimité.

#### **7.4 COMITÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE**

#### **7.5 COMMISSION DES FINANCES**

#### **7.6 COMITÉ DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**020-02-2025** Proposé par Cr. Dagg

Appuyé par : Cr. Younge

Elle a été approuvée à l'unanimité,

Que, conjointement avec la municipalité de Shawville, la proposition pour les services d'incendie telle que décrite par la Commission des incendies (réunion du 23 janvier 2025) soit envoyée à la municipalité de Thorne pour qu'elle y réponde.

Le commissaire Dagg a présenté un rapport sur la dernière réunion des pompiers.

#### **7.7 COMITÉ DES DÉCHETS**

7.7.1 Informations actualisées - Site de collecte des huiles usagées

#### **7.8 COMITÉ DE L'ASSOCIATION DES CHALETS**

#### **7.9 - COMITÉ DE LA CHAMBRE DE COMMERCE**

### **8. Divers et discussion**

#### **9 LEVÉE DE LA SÉANCE**

**021-02-2025** Il est proposé par le député Holmes de lever la séance du 11 février 2025 à 22h10.

---

Le maire

Edward Walsh

---

Greffier-trésorier - Patricia Hobbs



